

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Lusigny-sur-Barse  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 27 octobre 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	13	16

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, maire.

Présents : **Malika BOUMAZA, Pascal CARILLON, Catherine CHARVOT, Adeline COLLIN, Eric GNAEGI, Damien HUGOT, Rémi JOHNSON, Jacques MANNEQUIN, Christophe PEREIRA, Daniel PESENTI, Anne ROGER, Marie-Hélène TRESSOU, Bénédicte VERHECKE.**

Date de convocation  
21 octobre 2022

Absents : **Denis LAPOTRE, Anne-Sophie MANDELLI, Sébastien MAYEUR.**

Date d'affichage du procès-verbal  
28 octobre 2022

Représentés : **Joëlle GROSSET, Aurore MARNOT, David MARNOT.**

**Monsieur Malika BOUMAZA** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : OUVERTURES DOMINICALES POUR 2023 :**  
**N° de délibération : 2022\_41**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	16	16	0	0	0

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2015 permettant d'accorder les dérogations nécessaires à l'ouverture dominicale des commerces de la commune.

Considérant la demande de la société SIPAN (E.LECLERC) pour le 18 décembre 2022

Considérant que la commune peut accorder ces dérogations pour 5 dimanches/an,

ARRETE les dates ci-dessous pour 2022 : 29 mai, 19 juin, 3 juillet et 18 décembre

Par ailleurs notre intercommunalité, Troyes Champagne Métropole, pourra accorder les dérogations nécessaires pour 7 dimanches supplémentaires, en faveur de notre commune,

Propositions de la commune :

15 janvier (soldes d'hiver), 28 mai (fête des mères), 18 juin (fête des pères), 2 juillet (ouverture solde), 24 décembre (Noël).

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Accepte et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Marie-Hélène TRESSOU, maire



MARIE-HELENE TRESSOU  
2022.10.28 12:01:47 +0200  
Ref:20221028\_114812\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire